



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Desserte ferroviaire de Neufchâteau

Question orale n° 1412

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les dessertes ferroviaires de Neufchâteau et notamment les liaisons vers le sud de la France. Les travaux en gare de Lyon Part Dieu ont engendré la suppression des liaisons directes vers le sud et tous les TGV s'arrêtant à Neufchâteau ; le Metz-Nice et le Nancy-Toulouse ont disparu dès le 9 décembre 2018 et cela pour 5 ans ! Sa première question concerne le suivi de ces travaux en gare de Lyon Part Dieu puisque c'est la raison qui a été évoquée pour supprimer les liaisons directes nord-sud desservant Neufchâteau. Il lui demande de faire un point sur ces travaux et s'il peut assurer le retour des liaisons directes vers le sud *via* la ligne Nancy-Neufchâteau-Dijon dès la fin des travaux en gare de Lyon. Il souhaite également avoir des précisions concernant les trains Intercités et le retour des trains de nuit. Il est vital que la gare de Neufchâteau puisse être desservie par un train Intercités si une liaison Metz-Grenoble est mise en place ou par le retour des trains de nuit comme c'était le cas par le passé si des liaisons Metz-sud de la France sont à l'étude. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

#### DESSERTES FERROVIAIRES DE NEUFCHÂTEAU

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier, pour exposer sa question, n° 1412, relative à la desserte ferroviaire de Neufchâteau.

**M. Jean-Jacques Gaultier.** Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué chargé des transports sur la desserte ferroviaire de Neufchâteau. Les travaux en gare de Lyon Part-Dieu, appelés à durer cinq ans, ont entraîné la suppression de certaines liaisons directes vers le Sud de la France. C'est le cas notamment des TGV Metz-Nice et Nancy-Toulouse, qui s'arrêtaient à Neufchâteau : ils ont été suspendus depuis le 5 décembre 2018.

Ma première question concerne le suivi des travaux en gare de Lyon Part-Dieu, raison invoquée pour supprimer ces liaisons directes nord-sud : où en sommes-nous, madame la ministre déléguée ? Pouvez-vous nous assurer que les liaisons directes vers le Sud seront rétablies dès la fin des travaux *via* la ligne Nancy-Neufchâteau-Dijon ?

Ma deuxième question porte sur les trains Intercités et le retour des trains de nuit. Il est vital que la gare de Neufchâteau puisse être desservie par un train Intercités si une liaison Metz-Grenoble est mise en place ou qu'elle le soit à nouveau par un train de nuit si une liaison entre Metz et le Sud de la France est à l'étude. Qu'en est-il, madame la ministre déléguée ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

**Mme Emmanuelle Wargon**, *ministre déléguée chargée du logement*. Les travaux à la gare de Lyon Part-Dieu, prévus de 2018 à 2023, ont plusieurs objectifs : améliorer la régularité, apporter un gain de sécurité pour les usagers, faciliter et fluidifier les cheminements en gare et sur les quais, donc permettre un fonctionnement plus optimal de la gare. La construction de la voie L et des nouveaux accès depuis l'avenue Georges Pompidou contraignent fortement la circulation des trains. Une phase essentielle du chantier sera achevée à la fin de cette année.

S'agissant des offres de transport, la desserte TGV entre Nancy et Lyon, dont le trafic était essentiellement d'ordre régional ou interrégional, a été remplacée depuis 2019 par une offre TER qui dessert Neufchâteau. Celle-ci permet également une correspondance à Dijon avec les TGV à destination de Lyon et du Sud-Est de la France. Des possibilités de combinaisons TER et TGV existent donc. Toutefois, il est encore trop tôt pour que la SNCF puisse projeter ses plans de desserte TGV en 2023.

Enfin, vous interrogez le Gouvernement sur le développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire qui permettraient de relier Neufchâteau au Sud de la France. La loi d'orientation des mobilités prévoit que l'État étudie l'opportunité d'un développement de nouvelles lignes de jour et de nuit. Le rapport, en cours de finalisation, sera transmis au Parlement dans les prochaines semaines pour débat.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier.

**M. Jean-Jacques Gaultier.** Notre territoire rural doit bénéficier de dessertes ferroviaires plus développées pour se désenclaver. L'accueil de nouveaux habitants et l'attractivité de nos territoires passent par leur accessibilité. C'est beau chez vous, nous dit-on, mais comment faire pour venir ? En effet, sans accès, pas d'attrait ; sans accès, pas de services ; sans accès, pas d'habitants ; sans accès, pas de ruralité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1412

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 avril 2021](#)

**Réponse publiée le :** 9 juin 2021, page 4687

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 avril 2021](#)